

# SSMG et feedbacks

## Rapport du comité de la SSMG, juillet 2005

Sans feedback – positif ou négatif – le comité navigue un peu dans l'inconnu. Les nouvelles qui nous parviennent en retour de tous côtés et qui proviennent d'un peu tous les acteurs du système de santé sont par conséquent des éléments indispensables pour notre action dans le domaine de la politique de santé: Elles font d'ailleurs l'objet de discussions constantes au sein de notre comité.

## Courrier de la part des caisses maladie

Au cours des dernières années, les prestataires de services – donc essentiellement les caisses maladie – ont reconnu que la communication constitue un gage d'impartialité et de bonne conduite. Nous recevons donc régulièrement du courrier de la part des caisses que nous transmettons naturellement toujours à nos membres.

C'est ainsi que l'«Helsana», toujours aussi appréciée, a annoncé qu'elle allait donner début juillet des informations disponibles sur les données relatives aux coûts. Cela signifie concrètement que vos chiffres correspondant au «Rating Helsana» devaient déjà vous avoir été envoyés. Ces données, corrigées pour l'âge et le sexe, sont sensées permettre des comparaisons entre collègues de même spécialité et de même canton. L'envoi comportera en outre des informations relatives au potentiel d'économies associé à la «prescription de médicaments génériques». Les confrères et consœurs qui soignent moins de 50 patients assurés auprès de l'Helsana n'ont cependant pas été inclus dans ce mailing. Nous remercions l'«Helsana» de ces informations dont nous prendrons évidemment connaissance avec le plus grand intérêt, avant de les éliminer par la voie écologique qui convient.

Fort de café également le courrier de la CSS, que la majorité d'entre nous a probablement déjà reçu. Cette dernière se targue en effet de pouvoir traiter également électroniquement les factures au tiers garant. Le moyen le plus simple consisterait, selon la caisse, à passer par la solution proposée par la société Medi-Data AG. Une demande en vue de la conclusion d'un contrat est d'ailleurs directement jointe à l'envoi. Ce qui n'apparaît en revanche pas de façon si claire, c'est qu'il s'agit ni plus ni moins d'un passage du système de tiers garant à un système de tiers payant; il ne resterait alors plus qu'à demander une autorisation à chaque patient et patiente concerné/e ... Personne au comité ne songe à empêcher qui que ce soit de signer ce contrat, mais nous tenons à exposer ici la position de la SSMG sur cette question:

- Les conventions cantonales ont un caractère contraignant (obligatoire); elles règlent les modalités de facturation et ne sont pas sensées être modifiées par les membres. Autrement dit, un passage du système du tiers garant à celui du tiers payant ou vice versa ne peut être effectué que dans le cadre des conventions cantonales en vigueur; un changement de système à titre individuel doit être approuvé de cas en cas par l'autorité cantonale et/ou fédérale compétente.

- Les destinataires de nos données sont et doivent rester les Trust-Centers régionaux, qui garantissent le traitement indépendant et anonyme des données.

- Nous devons impérativement conserver la maîtrise de ces données!

## Courrier de la CDS

La SSMG a réagi sans délai au communiqué à la presse de la CDS concernant les soins ambulatoires dans le domaine de la médecine de premier recours. D'autres associations professionnelles de médecine de premier recours (la Société Suisse

de Pédiatrie, le Forum de pédiatrie pratique, UEMG) ne sont pas plus restées inactives et nous ont transmis un feedback. Nous avons entre-temps tous reçu une invitation de la part de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé), dans le but de procéder à une analyse approfondie de la situation. Nous sommes très heureux de la proposition de la CDS et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer activement à la recherche de solutions concrètes aux problèmes actuels. Un «détachement d'éclaireurs» du CMPR rencontrera la CDS pour préciser les conditions cadres de la réunion à venir.

## Solidarité du CMPR

L'assurance d'une collaboration solidaire dans les différents débats menés ici et là peut également constituer un feedback extrêmement positif. C'était le cas lors du «petit-déjeuner des présidents», qui s'est tenu à l'occasion de la manifestation de formation continue (d'ailleurs d'une excellente tenue) du CMPR. Les sociétés participantes, la SSP et la SSMI, de même que le CMPR, soutiennent ainsi la SSMG dans son obstination à remettre en question certaines conclusions tirées par l'OFSP et le DFI au sujet du rapport relatif aux accréditations. Nous ne serons donc pas totalement isolés avec nos problèmes touchant à la durée de notre formation continue et à la féminisation de la médecine de premier recours, ni avec les coûts élevés qui y sont associés. Un feedback de solidarité de toute première classe, qui nous renforce dans quelques-unes de nos certitudes et nous encourage à poursuivre nos efforts en faveur du maintien d'une formation de médecine générale ouverte à tous et de qualité!

### Courrier des membres

Le président surtout reçoit régulièrement de nombreux courriers, que ce soit par e-mail, par fax ou par envoi postal, de la part des membres de la SSMG. Il s'agit souvent de doléances («mais qu'attendez-vous pour faire enfin quelque chose!»). Mais parfois ce sont des souhaits («nous demandons que ...»), voire même des compliments («mon cher président»). Toutes ces réactions de la base, vraiment chacune d'entre elles, me rassurent et me donnent le sentiment d'exister. Je leur en suis donc très reconnaissant. Le comité a

été très heureux de lire un nombre toujours plus important de lettres relatant des succès obtenus au niveau de l'un ou l'autre canton ou de l'une ou l'autre région, grâce à diverses démarches médiatiques. L'engagement prochain d'un spécialiste de la communication ayant pour tâche de soutenir la SSMG dans toutes les activités touchant au travail avec les médias devrait constituer pour tous ces collègues une grande satisfaction; de notre côté, nous essayons d'ailleurs toujours, au comité, de mettre vos souhaits dans une forme permettant de les publier dans la presse avec un maximum d'efficacité.

### Courrier de la part de l'OFSP

*Nous avons prolongé la réglementation actuelle jusqu'au 31.12.05 et procéderons à la correction du problème dans la version approuvée 1.04.*

Cela concerne la prise du sang. Elle peut être facturée jusqu'à fin 2005 dans le cadre de la LA.

*Hansueli Späth,  
Président de la SSMG*



### BLUTENTNAHME

Die Position 9710.00 der Analysenliste behält bis zum 31.12.2005 für die kapilläre und venöse Blutentnahme ihre Gültigkeit.

*Hansueli Späth, Präsident SGAM*



### CORRECTION

Une erreur typographique s'est malheureusement glissée dans l'éditorial du numéro 28-29/2005. Vous auriez dû lire à la fin du texte «et nous vous présentons nos meilleures salutations». Nous nous excusons auprès de l'auteur et du destinataire de ces lignes du caractère irrespectueux que cette coquille apporte au texte.

*La rédaction*